

DÉPARTEMENT
DE LA CHARENTE-MARITIME

Arrondissement
de ROCHEFORT

Canton
de ROYAN

Commune
de ROYAN

69086

Objet

Abattoir Municipal
Aliénation de matériel

DATE DE CONVOCATION

23 Juin

DATE D'AFFICHAGE

30 juin

Nombre de conseillers
en exercice 24
Nombre de présents 17
Nombre de votants 17

Extrait du Registre des Délibérations

DU CONSEIL MUNICIPAL

COMMUNE DE ROYAN

L'An mil neuf cent soixante neuf
le vingt sept juin à 19 heures
le Conseil Municipal, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie, en séance publique, sous la
présidence de M Jean de LIPKOWSKI, Maire, Secrétaire d'Etat aux
Affaires Etrangères.

Etaient présents : MM. de LIPKOWSKI, M. MATRAS, Melle FOUCHÉ,
M. BUJARD, M. LANUSSE, M. COLLE, M. BETOUS, M. NAULIN,
M. GACHET, M. BROTRÉAU, M. POUGET, M. REIX, M. BERLAND,
M. TETARD, M. STIPAL, M. CAMBLONG, BOUDEY.

formant la majorité des membres en exercice.

Représentés : MM. /

Absents : MM. me BIDEAU, Dr. DOMECCQ, MM. VULTAGGIO, OSQUIGUIL,
M. NARTEAU, M. BISCAYE, M. BOUCHET.

M TETARD Guy a été élu Secrétaire.

H. le Président du Syndicat Intercommunal d'Abattage de
LA TREMBLADE a fait connaître qu'il serait acquéreur, pour la
somme de 150 F de trois treuils mécaniques et de trois palans
à corde devenus sans utilité par suite de la fermeture de
l'abattoir municipal, intervenue le 1er avril 1969.

Compte tenu de l'état de vétusté de ce matériel, le prix
de 150 F est acceptable.

LE CONSEIL MUNICIPAL

Considérant que ce matériel désaffecté n'a plus son
utilité,

DECIDE :

- de céder pour le prix global de 150 F au Syndicat Intercommunal d'abattage de LA TREMBLADE, trois treuils mécaniques et trois palans à corde de l'abattoir municipal.
- que la recette correspondante sera constatée, chapitre 906 article 2149 du Budget supplémentaire 1969.

Fait et délibéré à ROYAN, les jour, mois et an susdits.
Ont signé au registre, MM. les Membres présents.

Pour extrait conforme,
Pour le Maire,
L'Adjoint Délégué,



Le Sous-Préfet

11 JUL. 1969



[Signature]